

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009004

Signataire : SLignataire : SF

OBJET :ZAC du Marcreux : approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SIDEC pour l'année 2007 et de l'avenant n°10

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-5,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 24 avril 1989 décidant de confier à la SIDEC une convention de concession d'aménagement pour la revitalisation du quartier du Marcreux,

Vu la convention de concession signée entre la commune et la SIDEC, rendue exécutoire le 6 juillet 1989,

Vu l'avenant n°1, rendu exécutoire le 26 décembre 1990,

Vu l'avenant n°2, rendu exécutoire le 5 novembre 1997,

Vu l'avenant n°3, rendu exécutoire le 13 juillet 1999,

Vu l'avenant n°4, rendu exécutoire le 10 octobre 2001,

Vu l'avenant n°5, rendu exécutoire le 6 mars 2002,

Vu l'avenant n°6, rendu exécutoire le 9 avril 2003,

Vu l'avenant n°7, rendu exécutoire le 2 décembre 2003,

Vu l'avenant n°8, rendu exécutoire le 14 février 2006,

Vu l'avenant n°9, rendu exécutoire le 26 décembre 2007,

Considérant le projet de compte rendu annuel à la collectivité locale, présenté par la SIDEC pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2007,

Considérant que le bilan prévisionnel de l'opération, arrêtée au 31 décembre 2007, s'équilibre en dépenses et recettes à 25 636 787 € HT,

Considérant que la participation de la commune, arrêtée au 31 décembre 2007, s'élève à 3 816 596 € HT.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UN : approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SIDEC pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2007, portant le budget de l'opération à 25 636 787 €HT.

ARTICLE DEUX : approuve l'avenant n°10 au traité de concession d'aménagement de la ZAC DU MARCREUX actualisant le montant de la participation de la Commune à l'opération pour 3 816 596€ et autorise le maire à le signer.

Le Maire